



Inscription / Paiement

La signature du formulaire d'inscription engage le participant à respecter les conditions générales.

Une attestation d'inscription n'est délivrée que lorsque le cours est payé. Le participant pourra accéder au cours uniquement si le paiement a été effectué.

Un arrangement de paiement peut être mis en place avec l'accord de l'école. La totalité de la somme devra être payée avant la fin du cours (date de fin indiquée sur le formulaire d'inscription).

Un acompte minimum est demandé pour toute pré-inscription :

- 100 CHF pour les cours en attente de confirmation
- 100% du total pour 1 semaine de cours intensifs
- 50% du total pour tous les cours confirmés
- Solde restant lors de l'utilisation d'un CAF (Chèque Annuel de Formation)

Si le cours pour lequel le participant s'est inscrit n'est pas disponible, l'école proposera des solutions alternatives. Si aucune des solutions proposées ne convient à l'étudiant, le montant payé sera remboursé.

Dans le cas où un participant aurait un crédit à sa disposition, un délai de 1 an maximum est accordé pour son utilisation (date de réinscription faisant foi). Passé ce délai, le crédit non utilisé lui sera remboursé.

Annulation d'inscription

Pour toute annulation, des frais administratifs de 100 CHF seront retenus. Les demandes de remboursement suite à l'annulation d'un cours après la date de début ne seront acceptées que pour des circonstances exceptionnelles, expliquées par écrit et adressées à la direction.

Cours intensifs, cours du soir et spécifiques

Pour toute annulation d'inscription effectuée 10 jours ouvrables ou plus avant le début du cours, le cours sera remboursé dans la totalité.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours ouvrables avant le début du cours, le cours est dû à 50 %.

Pour toute annulation d'inscription effectuée après le début du cours, le cours est dû dans sa totalité.

Cours privés

Si l'étudiant ne donne aucune nouvelle après 12 mois suivant la date de la dernière leçon prise, le cours est considéré comme clos et les heures restantes sont perdues et non remboursables.

Présence, absence et annulation de cours

Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais à info@asc-languages.ch.

Cours privés

L'horaire des rendez-vous doit être respecté. Aucune réduction ou compensation ne peut être accordée en cas de retard ou de départ avancé du participant. Seules les sessions annulées avant 17h le jour précédent ne seront pas facturées.

Cours du soir et spécifiques

Aucune compensation financière ou réduction sur le prix du cours ne sera accordée en cas d'arrivée tardive, de départ avant la fin de la leçon ou d'absence.

Cours intensifs

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou un avis de l'employeur pourront être rattrapées, à condition que le même cours soit disponible. Les demandes de rattrapage pour des circonstances exceptionnelles devront être expliquées par écrit et adressées à la direction.

CAF (Chèque Annuel de Formation)

Le CAF correspond au financement total ou partiel de 40 heures de cours minimum auxquelles le ou la bénéficiaire a l'obligation de participer (art. 9 al. 1 LFCA). En cas d'absence, le participant doit adresser dans les 3 jours un avis écrit motivé à l'école. En principe, seul un motif d'ordre médical (justifié par un certificat médical) ou professionnel (justifié par un avis écrit de l'employeur) sera accepté. D'autres motifs peuvent exceptionnellement être pris en considération.

En cas de non-respect de ces modalités, l'école se réserve le droit de réclamer le remboursement intégral ou partiel du CAF (art. 15 al. 1 LFCA et 33 al. 5 du règlement d'application de la loi sur la formation continue des adultes du 13 décembre 2000 ; RFCA ; C 2 08.01).

Changement de niveau de cours

Les participants souhaitant changer de niveau de cours doivent consulter leur professeur qui en discutera avec le responsable pédagogique. Si la demande est prise en compte, le participant pourra être amené à passer une évaluation avant le changement de groupe.

Certificat / Examens

Un certificat de niveau est délivré à la fin de chaque cours.

Les frais d'inscription aux examens de langues ne sont pas inclus dans les frais de cours.

Visas

L'attestation d'inscription nécessaire pour la demande de visa sera émise dès réception du paiement.

L'école décline toute responsabilité en cas de refus de visa par les autorités compétentes.

Si un visa n'est pas accordé, le cours sera intégralement remboursé, exceptés 100 CHF de frais administratifs, les charges bancaires et les frais de courrier. Dans le cas d'une demande de remboursement, une preuve du refus du visa devra être envoyée à l'école. Les remboursements se feront uniquement par transfert bancaire au nom du payeur initial.

Réinscription

Les participants s'inscrivant dans un nouveau cours durant les 12 mois suivant la fin de leur cours précédent ne paieront pas de frais d'inscription. Cependant, des frais pour le nouveau matériel pourront être appliqués.